

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article9238>

Le nouvel arsenal de la police scientifique

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : mercredi 12 novembre 2008

Spyworld Actu

Reconnaissance vocale, étude des pollens, recherche des traces d'oreille... De nouveaux outils, en complément de l'analyse ADN, font avancer l'investigation criminelle.

En s'appliquant à ne laisser sur les lieux de son forfait ni empreinte digitale, ni trace ADN, ce meurtrier pensait sans doute avoir garanti son impunité. Début 2008, trahi par son odeur, il a pourtant été démasqué par les experts de la police technique et scientifique (PTS). Sur l'arme à feu abandonnée auprès de sa victime, les techniciens de scène de crime avaient en effet recueilli une précieuse « trace odorante » qu'ils ont enfermée dans un bocal hermétique. Stockée dans les laboratoires du Service central de l'identité judiciaire, celle-ci a depuis lors put être comparée à l'odeur d'un suspect par des bergers allemands formés à l'odorologie qui, « de façon répétée », ont établi le lien entre les deux traces et permis la mise en examen du tireur.

Introduite dans des procédures judiciaires françaises en 2003, l'odorologie fait partie des quelques outils émergents de police technique et scientifique sur lesquels magistrats et enquêteurs fondent actuellement de grands espoirs. « Sans attendre que cette technique soit totalement opérationnelle, j'ai récemment demandé à ce que les vêtements trouvés sur les lieux des crimes les plus graves soient systématiquement conservés sous scellés afin que des experts puissent les faire "parler" », indique ainsi le procureur d'Évry (Essonne), Jean-François Pascal. Il est vrai que les magistrats réalisent de plus en plus que les analyses ADN, si elles ont révolutionné le champ de l'investigation criminelle, ne peuvent à elles seules résoudre toutes les affaires. « Les voyous ne laissent pas toujours une trace biologique exploitable, relève l'un d'eux. Depuis plusieurs années, on constate même que certains ont pris l'habitude de brûler la voiture ou les vêtements utilisés pour commettre leurs méfaits dans l'espoir de faire disparaître toute trace embarrassante. »

À l'abri des épais murs qui ceignent le fort de Rosny-sous-Bois (Val-de-Marne), les experts de l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN) jouent incontestablement un rôle pionnier dans la mise au point des diverses techniques qui, demain peut-être, compléteront la panoplie courante des enquêteurs. Rien qu'au cours des deux ou trois dernières années, ils ont introduit au coeur de certaines procédures criminelles des outils aussi variés que la reconnaissance vocale, l'étude des pollens, la recherche des traces d'oreille ou encore la réparation de supports informatiques très grièvement endommagés.

Apports et limites

C'est là au premier étage d'un bâtiment austère que les spécialistes du département « signal, image, parole » ont ainsi élaboré un système de reconnaissance automatique du locuteur capable, par exemple, d'identifier l'auteur d'une menace téléphonique anonyme avec un taux de réussite estimé à 90 % lorsque l'enregistrement est de bonne qualité. « Nous ne sommes pas encore parvenus à démontrer l'existence d'une empreinte vocale propre à chaque individu, spécifie le chef d'escadron Patrick Perrot, chef du département. En revanche, nous disposons depuis environ deux ans d'un outil capable d'établir des rapprochements entre un signal vocal enregistré et la voix d'un suspect grâce à l'analyse de certains paramètres caractéristiques de son conduit vocal. » L'été dernier, un homme suspecté d'avoir émis une fausse alerte à la bombe par téléphone a ainsi pu être confondu notamment grâce à l'analyse des spécificités vocales et idiomatiques de son message de revendication.

Abrités par un pavillon voisin, les experts en palynologie de l'IRCGN s'efforcent pour leur part d'appliquer à la criminalistique leur connaissance de plusieurs centaines d'espèces de plantes répertoriées en analysant, après les avoir préparées dans un bain d'acide puis chauffées, les innombrables graines de pollen qui peuvent être prélevées sur une scène de crime ou sur un suspect. Récemment, cette technique a permis de lever les doutes émis par les

enquêteurs sur la réalité du viol dont une jeune femme affirmait avoir été victime dans un champ de colza - sans qu'aucun élément matériel ne vienne apparemment étayer ses déclarations. L'examen de ses sous-vêtements, mené au microscope, a en effet mis au jour un taux de pollen compatible avec son récit. « De façon relativement fiable, nous sommes en mesure de déterminer si un objet ou une personne a été exposé à une espèce de pollen, explique Benoît Vincent, assistant au département « entomologie ». En revanche, nous pensons à ce stade qu'il est beaucoup plus hasardeux de prétendre déterminer, comme le font certains, le lieu de résidence d'un criminel à partir des variétés de pollen qu'il a pu laisser sur une scène de crime. »

D'une manière générale, les experts qui planchent sur de nouveaux outils de police technique tiennent pour la plupart à en souligner les limites autant que les apports dans le souci de ne pas susciter d'attentes exagérées parmi les magistrats. « Depuis l'introduction de l'ADN dans les enquêtes criminelles, beaucoup de gens croient que la science peut suffire à élucider une affaire judiciaire, a ainsi relevé le professeur Christophe Champod, directeur de l'Institut de police scientifique de Lausanne, lors d'un récent colloque sur la preuve scientifique organisé à Lyon par le ministère de la Justice. Or, chacun doit garder à l'esprit qu'un élément de preuve scientifique, si convaincant soit-il, ne peut à lui seul être considéré comme suffisant dans la mesure où il est avant tout affaire de probabilités. »

Pour cette raison, c'est avec une extrême prudence que le capitaine Nicolas Thiburce évoque les travaux sur l'analyse des traces d'oreille qu'il mène au sein de l'IRCGN. Sans en faire de publicité, les experts en identification humaine de la gendarmerie ont en effet récemment procédé à trois expertises judiciaires visant à comparer les marques d'oreille laissées sur une porte lors d'un cambriolage avec celles de suspects. « Comparable aux analyses d'empreintes digitales, cette technique permet d'estimer la taille d'un suspect - voire de le confondre si son oreille porte des marques distinctives comme une coupure, un piercing ou une ablation de la peau », assure Nicolas Thiburce. Pour l'heure, cependant, l'outil demeure d'autant moins usité en France qu'il a fait l'objet de vives critiques après avoir été employé de façon contestable dans des affaires d'homicide, à la fois aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

« Face à la panoplie croissante des nouveaux outils, il est essentiel que les magistrats disposent d'une information suffisante pour savoir ce que chaque spécialité peut apporter à leurs enquêtes, insiste Jean-Marie Huet, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la Justice. Sans une connaissance minimale de ces techniques, le risque existe en effet de verser dans le "tout scientifique" au risque d'alourdir les procédures par une multiplication d'examen qui ne sont pas forcément utiles - et les témoignages et les constatations qui doivent rester des fondamentaux. »

Liés par des contraintes budgétaires qui leur interdisent de faire pratiquer l'ensemble des analyses disponibles dans chacun de leurs dossiers, les magistrats sont de surcroît tenus de prendre en compte les débats éthiques suscités par certains outils de police technique et scientifique. Depuis début 2007, plusieurs juges d'instruction ont par exemple pris la décision de faire caractériser l'origine « ethno-géographique » d'un sujet à partir d'une trace ADN inconnue découverte sur une scène de crime, s'exposant de la sorte aux critiques des défenseurs des libertés individuelles. Vite rebuté par une controverse naissante, l'Institut de génétique Nantes-Atlantique (IGNA), seule structure en France spécialisée dans ce type d'expertise, a d'ailleurs renoncé à la réaliser. « Nos résultats, fiables à 90 %, ne me paraissaient pas menacer les libertés individuelles mais notre pays est si frileux face au progrès de la science que j'ai préféré arrêter », déplore Jean-Paul Moisan, directeur de l'IGNA.

Plus communément, il arrive aussi que les apports d'un outil technique soient anéantis par les difficultés qu'experts et magistrats éprouvent parfois à se comprendre. « Récemment, on m'a communiqué un rapport rédigé par des experts en odorologie qui semblait accabler un suspect dans une affaire de braquage, raconte par exemple Doriane Bayet, juge d'instruction à Melun. Or, la discussion des résultats obtenus y était si confuse que j'ai finalement dû renoncer à exploiter cet élément à charge. » De l'autre côté du miroir, nombre d'experts soulignent que les magistrats répugnent souvent à gérer la part d'incertitude que comporte toute analyse scientifique.

Parcours du combattant

« Avec le temps, et malgré le scepticisme des débuts, notre travail commence à être bien accepté par la justice, se réjouit toutefois le commissaire Sophie de Montlas qui, en qualité de chef de la division criminalistique au Service central de l'identité judiciaire, supervise le groupe « odorologie ». Ces dernières années, les chiens dressés par nos experts ont d'ailleurs travaillé sur près de 200 dossiers judiciaires - principalement des affaires criminelles. »

Dans tout le pays, près de 200 techniciens de scène de crime sont dorénavant formés à recueillir une « trace odorante » au moyen d'un tissu appliqué sur une arme, un téléphone portable ou des clés avec lesquels le suspect peut s'être trouvé en contact. Une fois parvenu dans les laboratoires d'Ecully, le bocal contenant le prélèvement est disposé aux côtés de quatre autres récipients abritant des odeurs différentes puis soumis à l'un des cinq bergers allemands dressés par les trois maîtres-chiens du groupe « odorologie » selon un protocole très strict. « Après avoir reniflé une odeur de référence prélevée sur un suspect, l'animal est introduit dans la pièce où il doit se coucher devant la trace prélevée sur la scène de crime, relate Sophie de Montlas. S'il y parvient, on modifie l'emplacement des bocaux et on lui fait faire un nouvel essai avant de vérifier qu'il ne marque aucun arrêt devant une parade de bocaux ne contenant pas l'odeur de référence. Pour confirmer le résultat, un second chien est ensuite invité à répéter la même séquence. »

Ce parcours du combattant accompli, les experts considèrent que l'odorologie a réussi un « match ». Malgré les réserves encore exprimées à l'endroit de cette discipline, c'est notamment de la sorte qu'a pu être identifié, courant 2004, le violeur d'une fillette kidnappée en Charente.

Post-scriptum :

<http://www.lefigaro.fr/actualite-fr...>